

Le 18 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

VACCINATION MODERNA EN VILLE : EXPERIMENTATION LANCEE EN MOSELLE DES LA SEMAINE PROCHAINE

Dès le vendredi 23 avril, lors de cette première phase expérimentale, les médecins généralistes et les pharmaciens du département de la Moselle plus particulièrement touché par le variant sud-africain pourront vacciner les personnes de plus de 60 ans, avec le vaccin ARNm MODERNA®.

Cette expérimentation, souhaitée par le ministère de la Santé, s'inscrit dans la continuité de la stratégie vaccinale. Elle fait suite aux récentes recommandations de la Haute Autorité de Santé. Elle est mise en pratique par l'ARS Grand Est, les URPS médecins libéraux et pharmaciens et la CPAM de Moselle.

Distrivac®, un outil créé pour gérer les livraisons de vaccin

Pour cette première livraison, les officines et les médecins généralistes concernés recevront, entre le 19 et le 25 avril, 6000 doses de vaccin MODERNA®. La livraison des secondes doses sera assurée pour effectuer les rappels dans les délais convenus. Dès la semaine prochaine, les personnes éligibles à cette vaccination pourront se rapprocher de leur médecin traitant ou de leur pharmacien pour les modalités pratiques.¹

Afin de rationaliser la logistique et le suivi des doses, les URPS Pharmaciens et Médecins Libéraux ont mis en place une plateforme de commande, DistriVac, accessible aux pharmaciens et aux médecins pour recueillir leurs besoins. D'autres catégories de professionnels pourront être intégrées dans le dispositif par la suite. Toutes les doses livrées seront distribuées au plus près des besoins du terrain, dans les délais les plus courts permettant une organisation rigoureuse des professionnels vaccinateurs pour une vaccination efficiente.

La chaîne du froid sécurisée et contrôlée est garantie grâce à l'expertise de logistique du médicament de ses acteurs : grossistes / répartiteurs et pharmaciens. La traçabilité des stocks et des produits sera assurée au plus près par l'outil statistique du dispositif.

Les quantités nécessaires seront livrées à chaque professionnel de santé vaccinateur à date précise afin de couvrir au mieux les besoins.

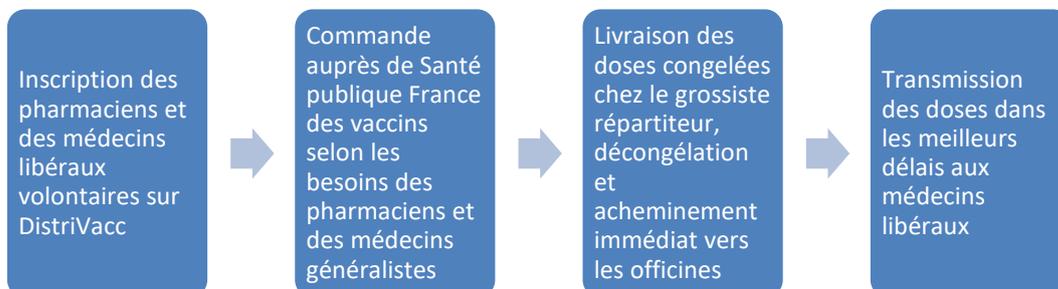
La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'un suivi rapproché et d'une évaluation à court terme dans la perspective de son extension à l'ensemble du territoire national telle qu'annoncée par le Ministre.

¹ En raison du grand nombre de médecins et de pharmaciens volontaires pour la vaccination en cabinet ou en officine, il se peut que certains ne puissent recevoir des doses sur cette première dotation.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr
URPS Médecins Libéraux : 06 71 98 03 15
URPS Pharmaciens : 06 82 44 10 34
Distrivac : contact@distrivac.org

Le circuit d'acheminement prévu



Le vaccin Moderna

L'Agence européenne des médicaments s'est prononcée sur l'autorisation de mise sur le marché du vaccin Moderna le 6 janvier 2021.

C'est un vaccin à ARN messenger, qui consiste à injecter dans l'organisme non pas le virus mais des molécules d'« ARN messenger », fabriqué en laboratoire. Cet ARN ordonne aux cellules de fabriquer une protéine spécifique du virus responsable de la COVID, ce qui activera une réponse immunitaire.

Les ARNm sont des molécules très fragiles, et donc qui peuvent être très vite dégradée, c'est pourquoi ils doivent être conservés à froid. La conservation du vaccin Moderna, flacon non ouvert à l'abri de la lumière, requiert les modalités suivantes :

- 7 mois entre -25 et -15°C
- 30 jours maximum entre 2 et 8°C
- 12h maximum entre 8 et 25°C
- Après premier prélèvement : 6h entre 2 et 25°C

Selon l'ANSM et le RCP (résumé des caractéristiques du produit) des vaccins, l'efficacité vaccinale est obtenue 14 jours après la deuxième injection de vaccin Moderna chez des sujets indemnes d'infection antérieure au Covid.

Les vaccins à ARNm apparaissent comme actifs contre la variante « britannique » et « sud-africaine », de manière comparable avec la souche traditionnelle du virus.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

URPS Médecins Libéraux : 06 71 98 03 15

URPS Pharmaciens : 06 82 44 10 34

Distrivac : contact@distrivac.org